



## Première étape de l'étude sur les Pays d'art et d'histoire

État des lieux  
Avril 2015



étude réalisée par :

avec le soutien de :



**ANVPAH & VSSP**  
Musée d'Aquitaine  
20, cours Pasteur  
33 000 Bordeaux  
Tél : 09 72 49 97 06  
reseau@an-patrimoine.org  
www.an-patrimoine.org // www.an-patrimoine-echanges.org

**ANPP**  
75 009 Paris  
Tél : 01 40 41 84 13  
Portable : 06 88 07 87 43  
contact@anpp.fr  
www.anpp.fr

Cette étude actualise celle initiée en 2009 par l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH & VSSP), en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication, intitulée *Les nouveaux territoires du patrimoine*. 39 Pays d'art et d'histoire y avaient été associés.

Soutenue par EDF, la présente étude est issue du travail de l'Association nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) et de l'Association nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) et de l'ANVPAH & VSSP. Elle a pour objectif d'observer les articulations entre les Pays d'art et d'histoire, œuvrant pour le développement touristique et patrimonial, et les Pays ayant également et en partie pour mission l'animation de ces axes sectoriels du développement local.

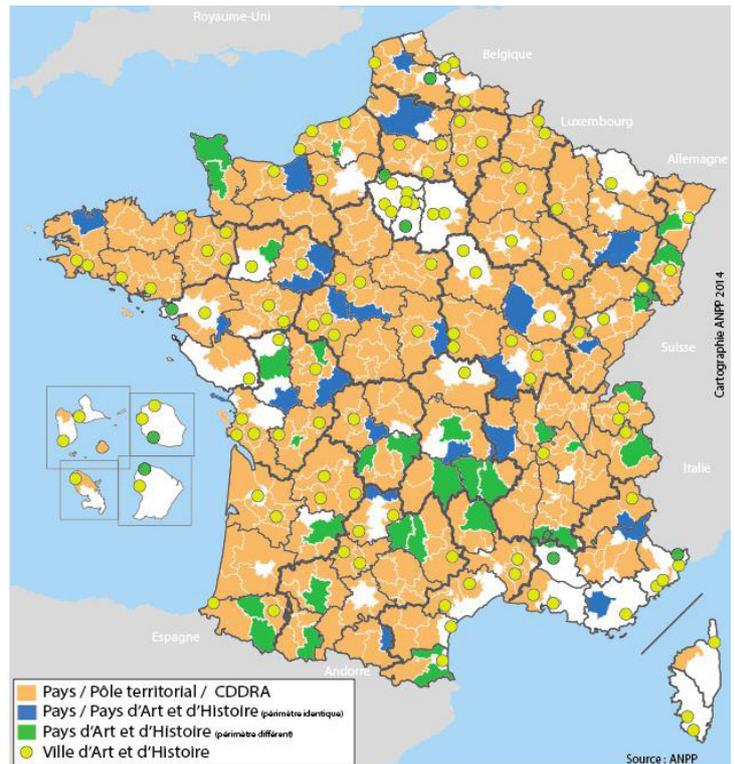
**Pays d'art et d'histoire (PAH) :** C'est un projet de mise en valeur et de valorisation des patrimoines, résultant d'une volonté politique, déterminant un territoire selon les atouts et les dynamiques d'acteurs. Il n'est pas systématiquement rattaché à un pays au sens administratif. Ce projet est inscrit dans une convention entre la ou les collectivités locales et le ministère de la Culture et de la Communication. Il s'attache essentiellement aux publics, locaux, des jeunes et des touristes. Le PAH favorise la convergence des dispositifs culturels et des équipements d'interprétation et de diffusion des patrimoines. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la France compte 66 PAH.

Pour plus d'informations - [www.an-patrimoine.org](http://www.an-patrimoine.org)

**Pays / Pôle territorial (Pays/PETR) :** C'est un territoire de projet caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, faisant référence à la notion de bassin de vie, fondé sur une volonté politique locale partagée, instaurant une solidarité entre espaces ruraux et espaces urbains. Il porte des actions en matière de développement économique, culturel, durable, touristique, de planification spatiale, et plus largement de tous les outils du développement local. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la France compte 360 Pays / Pôles territoriaux et 25 Contrats de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA - territoires de projets en Rhône Alpes).

Pour plus d'informations - [www.anpp.fr](http://www.anpp.fr)

Après l'analyse des retours de l'ensemble des territoires labellisés PAH que nous avons sondés, les deux associations ont pu parfaire l'appréciation de la mise en place du label et les réalités d'exécution au sein du Pays, notamment en termes de gouvernance et de valorisation du patrimoine.



Articulations Pays / Pôles territoriaux et PAH

### I. Panorama des Pays / Pôles territoriaux et des Pays d'art et d'histoire

#### A. Caractéristiques nationales

Une première comparaison réside dans l'approche quantitative par la présentation du nombre des structures porteuses des démarches de développement touristique et de la mise en valeur du patrimoine par région. Nous notons que les Pays/Pôles territoriaux, comme les PAH, sont très peu représentés dans les territoires d'outre-mer et en Île de France. Les PAH sont absents de la région Champagne-Ardenne.

	Nb Pays en 2015	Nb de PAH en 2015	VAH en 2015
Alsace	10	2	2
Aquitaine	24	3	7
Auvergne	11	6	1
Basse-Normandie	13	3	1
Bourgogne	18	3	7
Bretagne	21	1	9
Centre	31	3	7
Champagne-Ardenne	23	0	6
Corse	1	0	3
Franche-Comté	16	2	3
Guadeloupe	2	0	2
Guyane	0	1	1
Haute-Normandie	12	1	4
Île de France	1	2	8
Languedoc-Roussillon	17	4	6
Limousin	16	3	1
Lorraine	15	1	2
Martinique	1	0	1
Midi-Pyrénées	31	6	5
Nord-Pas-de-Calais	12	2	4
Pays de la Loire	20	4	7
Picardie	15	1	6
Poitou-Charentes	23	6	6
PACA	14	4	6
Réunion	0	0	3
Rhône-Alpes	38	6	7
<b>Total</b>	<b>385</b>	<b>66</b>	<b>115</b>

#### B. Caractéristiques physiques et démographiques

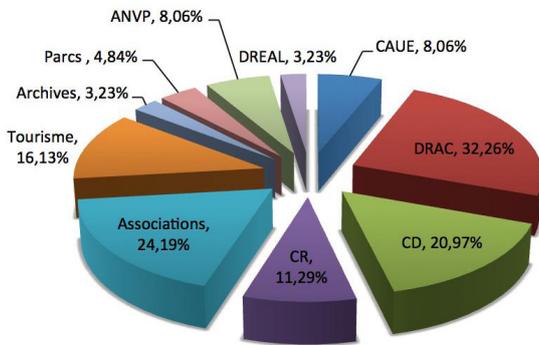
En 2015, la population des Pays / Pôles territoriaux est en moyenne d'un peu plus de 80.000 habitants et la médiane reste à environ 62.000 habitants par Pays/PETR, démontrant qu'ils sont surtout des territoires ruraux. Les PAH sont dans une logique de densité démographique similaire aux Pays/PETR, cependant légèrement plus rurale, avec en moyenne 64.000 habitants par PAH et 48.000 en médiane. De même pour la superficie, les Pays/PETR et les PAH reflètent des similarités dans leur configuration spatiale, avec en moyenne 963 km<sup>2</sup> pour un PAH et 1.300 km<sup>2</sup> pour le Pays/PETR.

	Pays en 2015	% nat.	PAH en 2015	% nat.
Nombre total	385		66	
Nb total de communes couvertes	28 510	78	2 660	7
Nb moyen de communes	84	///	52	///
Nb total d'EPCI couverts	1 735	86	186	9
Nb moyen d'EPCI	5	///	4	///
Superficie totale (km2)	438 000	81	46 350	7
Superficie moyenne (km2)	1 300	///	963	///
Population totale	32 241 000	50	3 233 000	5
Population moyenne	83 768	///	63 400	///

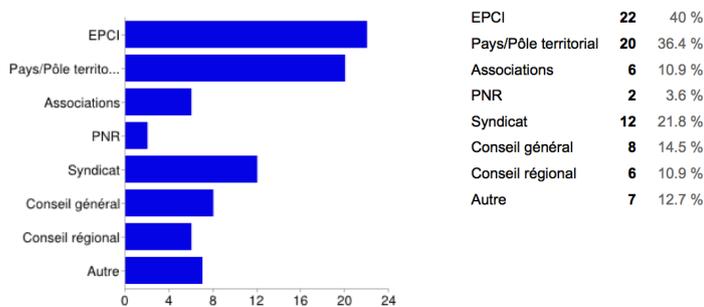
En 2015, 385 Pays / Pôles territoriaux en France, couvrant 81% du territoire et 50% de la population française, ainsi que 66 PAH œuvrant sur 7% de la superficie française et pour plus de 5% de la population. Il est donc possible de déduire une convergence des approches tant d'un point de vue démographique que physique des deux démarches.

## II. Instruction et gouvernance pour les Pays d'art et d'histoire

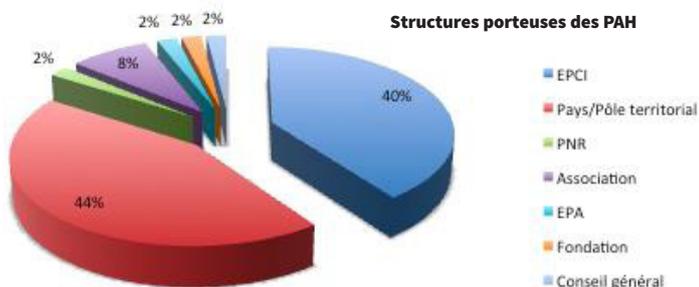
Depuis 5 ans, nous avons noté de fortes évolutions dans les structures porteuses des PAH, dues notamment aux volontés politiques, aux instructions de dossiers et au montage des PAH. Désormais, l'État privilégie les labels portés par une ou plusieurs intercommunalités. Cette évolution est aussi le reflet d'un partenariat local renforcé en amont de la constitution du PAH, auquel participent à hauteur de 25% des associations, de 21% des Conseils départementaux, de 16% des offices du tourisme, et de 11% de Conseils régionaux.



### Quels sont les signataires de la convention Pays d'Art et d'Histoire ?



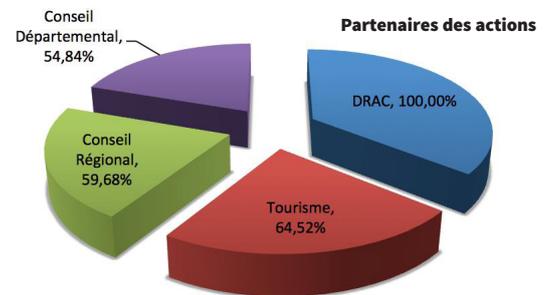
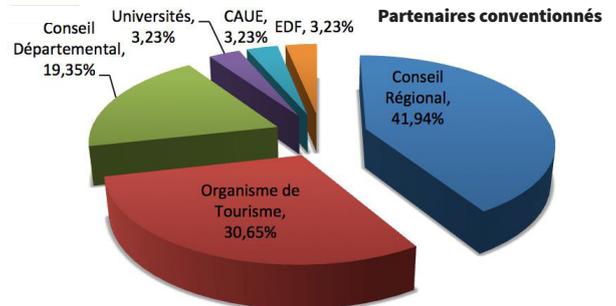
Ces évolutions stratégiques ont aussi des incidences sur la gouvernance des entités territoriales, qui ont aujourd'hui pour structures porteuses pour plus de 2/5 des Pays/PETR, 2/5 des EPCI (la logique des projets territoriaux fondés en premier lieu sur les patrimoines est encore des initiatives locales et volontaristes), au détriment du statut associatif par rapport à 2009 (dont le périmètre était plus opportuniste dans le dépôt de candidature). On peut donc noter un rapprochement des dynamiques PAH avec les périmètres et les structures porteuses de projet de territoire, notamment Pays/PETR, illustrant la complémentarité, non seulement des projets, mais aussi des services et des compétences.



## III. Partenaires des Pays d'art et d'histoire

Du partenariat en amont, et du portage des PAH, découle naturellement un partenariat politique, administratif, technique et scientifique. Les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) sont juridiquement investies dans toutes démarches de PAH, l'État étant cosignataire de la Convention. Mais malgré cette implication au niveau national des DRAC, il faut noter une large disparité des dotations financières allouées par leurs services aux PAH.

42% des Conseils régionaux, 31% des organismes de tourisme et 20% des Conseils départementaux sont des partenaires conventionnés des PAH. Toutefois ces chiffres sont largement dépassés dans la réalité opérationnelle.



Le secteur touristique est le *pool* d'actions prioritaires, fédérant 65 % d'entre elles dans les programmes d'actions PAH. D'ailleurs, les actions à destination des organismes de tourisme sont les principales, en raison de l'antériorité et des ressources mieux dotées en termes d'ingénierie et d'accompagnement financiers (assurant l'accueil, la promotion et les prestations de services).

Les Régions sont engagées à près de 60% dans les actions des PAH. Ce sont les missions d'inventaire qui représentent la grande majorité de ce volet partenarial « scientifique ». Ce relai n'a cessé de croître depuis la prise en charge de l'inventaire par les Régions, donnant aussi l'occasion aux PAH, comme aux VAH, de tisser des logiques de réseaux au-delà du partenariat scientifique, notamment en ce qui concerne la communication et le tourisme culturel. Avec 55% d'actions communes, les Conseils départementaux sont aussi d'incontournables partenaires des PAH, en particulier sur les équipements transversaux de diffusion des patrimoines (comme la signalétique) et la facilitation des transports (spécifiquement concernant les publics jeunes).

## IV. Budgets et emplois

- **Les budgets des PAH** : En raison de la complexité des montages financiers spécifiques à chaque PAH, notre enquête appréhende ces budgets en moyenne et avec une approche globale. Il est cependant possible d'affirmer la modestie des budgets PAH, qui majoritairement restent en deçà des 100.000 euros.

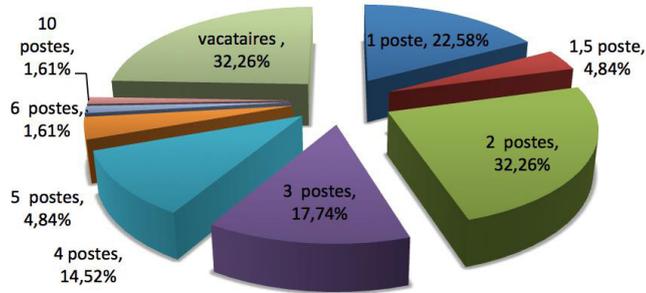
**Budget annuel global moyen d'un PAH (hors charges de personnel) : 120.301 €**

- Moins de 50.000 € : 16 % des PAH
- De 50.000 à 100.000 € : 37 % des PAH
- De 100.000 à 250.000 € : 42 % des PAH
- Plus de 250.000 € : 5 % des PAH

**Budget annuel d'investissement d'un PAH : 17.724 €**

- **L'ingénierie des PAH** : Les équipes PAH sont également très légères, et ce, malgré les multiples missions qu'elles ont à animer. En effet, la majorité des PAH n'ont que deux ETP (salariés) et développe leurs actions grâce aux vacataires et bénévoles.

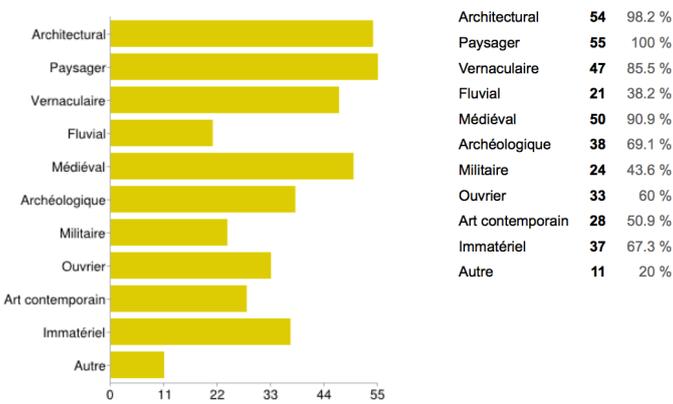
### Constitution des services PAH



### V. Patrimoines dans les Pays d'art et d'histoire

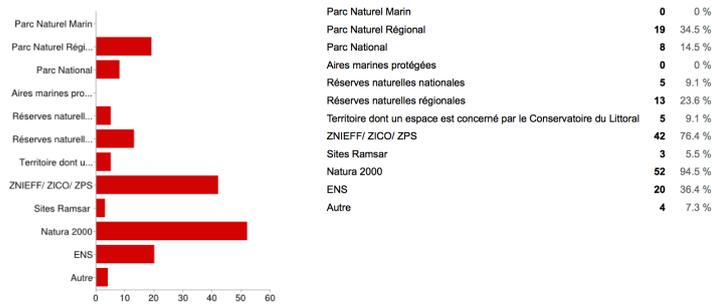
Dès leur création, les PAH ont été définis selon leur caractéristiques physiques : PAH ruraux / PAH mixtes / PAH urbains. Toutefois, le patrimoine architectural reste le critère d'appréciation principal des actions de valorisation du patrimoine (notamment médiéval).

#### Quels sont les types de patrimoines que vous valorisez au sein de votre territoire ?



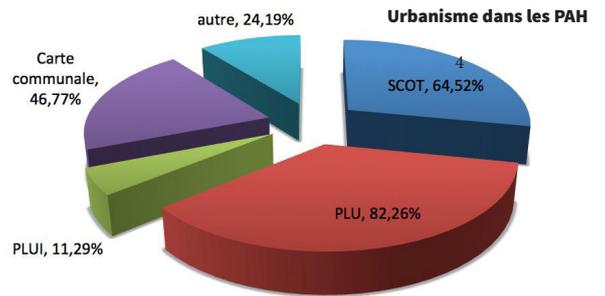
La notion « paysage » s'est également présentée comme l'un des axes importants de réflexion du développement touristique local au sein des PAH, ainsi que celle relative aux « patrimoines immatériels ».

#### Le territoire PAH est-il assujéti à des outils de protection sur les espaces naturels?

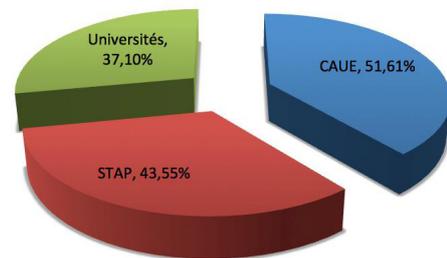


### VI. L'urbanisme patrimonial dans les Pays d'art et d'histoire

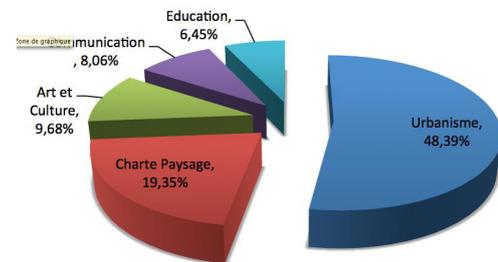
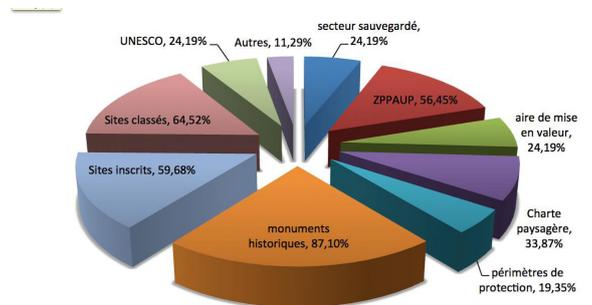
Les compétences « planification spatiale » et « urbanisme » sont confiées à l'EPCI et leurs groupements. Les SCoT et les PLUi/PLU étant les documents de planification spatiale, il est à déplorer que seuls 65% des PAH ont un de ces documents d'urbanisme.



#### Partenaires extérieurs en matière



« L'urbanisme patrimonial » est l'objectif majeur pour près de 56% des PAH. Le rôle des services des PAH se dessine ainsi comme assistance à la maîtrise d'ouvrage des petites et moyennes collectivités. On voit combien le besoin de développer des compétences à ces échelles, est fondamental pour garantir la bonne gestion de l'urbanisme dans les intercommunalités à caractère rural.

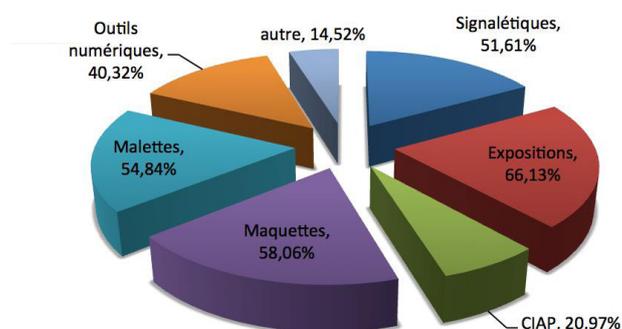


Il faut aussi noter que les PAH travaillent avec tous les acteurs du développement local : Pays, Pôles territoriaux, PNR, intercommunalités, territoires de projet, Conseil régional, Conseil général/départemental, services de l'État, consulaires...

### V. Médiation et interprétation des Pays d'art et d'histoire

Les enjeux d'un vaste territoire comme ceux des PAH, sont nécessairement des facteurs d'innovations de gestion, de transversalité et bien sur de médiation et d'interprétation des patrimoines. Un des concepts ayant le plus évolué dans les PAH est celui du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

Du fait de la diversité des patrimoines, un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) peut paraître insuffisant. En effet, il faut répondre à l'étendue par une mobilité raisonnée d'un bout à l'autre du territoire, une curiosité dynamique qui doit être assouvie en des points de vues et d'intérêts diversifiés. Enfin, la gouvernance partagée pose l'exigence d'un partage des équipements, si modestes soient-ils, ainsi qu'une mutualisation des ressources humaines comme nous l'avons dit concernant les visites et les animations.



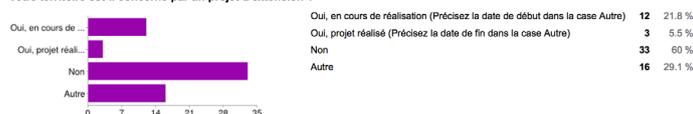
Ainsi, le CIAP se transforme dans les PAH en un dispositif articulé entre des lieux et des personnes. 21% de PAH sont donc dotés à la fois d'équipement référentiel concernant l'ensemble du territoire et ou un thème, mais aussi et surtout d'un chapelet de lieux, créés de toutes pièces ou déjà existants à l'origine du PAH, traduisant la volonté d'une chaîne interprétative du territoire.

Les outils les plus utilisés et les plus significatifs des services des PAH, et ce, à destination de tous les publics, sont dans la même perspective « d'itinérance » ; des expositions à 66%, des maquettes à 58%, des mallettes pédagogiques à 55%. Cette obligation se manifeste enfin dans la mise en place d'une signalétique à plus de 50% des PAH et entrant de plein pied dans la modernité, la création d'outils numériques à plus de 40%.

## V. Perspectives pour les Pays d'art et d'histoire

L'étude aura incontestablement confirmé que le PAH est avant tout un projet partenarial. Les services comme les actions sont de plus en plus partagées, qu'elles fassent ou non l'objet de conventionnement. Parce que les Pays sont aussi des lieux de concertation et d'échanges, les statistiques ne recouvrent pas toujours les mouvements de fond qui animent ces territoires. Les relations avec les Pays / Pôles territoriaux sont de plus en plus fréquents.

### Votre territoire est-il concerné par un projet d'extension ?



Les réponses écrites à l'étude concernant l'extension en sont un bel exemple. À peine 10% des responsables des PAH mentionnent cette éventualité. Nos visites de terrain ou conversations téléphoniques avec le réseau des PAH, nous laisse penser que beaucoup plus sont en cours d'étude d'un élargissement des partenariats et donc en route vers une évolution des territoires conventionnés.

À la veille de fusion des territoires et des régions, les réflexions sont de plus en plus vives et passionnées pour trouver les meilleures échelles de gouvernance et tout particulièrement en ce qui concerne les patrimoines, leurs métiers, leurs retombées économiques et leur facteur de cohésion sociale et humaine en général. Les Pays/PETR sont bien évidemment les premiers concernés par ces perspectives de rapprochement.

Cette actualité confirme aussi le besoin évoqué, concernant l'émergence d'un budget croissant pour ce label, aussi bien pour les PAH que pour les VAH qui sont souvent comme dans le cas des parcs, des portes et des ponts vers les territoires, avec lesquels elles ne cessent de dialoguer et d'établir des stratégies partagées. Enfin 20% des PAH ont tissés des liens bien au delà de leur territoire, dont 16 vers l'international. C'est là le signe émergent de leur capacité d'innovation comme celle qui s'est traduite pour deux d'entre eux d'ouvrir le label au-delà de nos frontières (Vallées Catalanes du Tech et du Ter et les Estuaires Maroni-Mana). En cela, les PAH sont pionniers d'un réseau transfrontalier des patrimoines.

## VIII. EDF et les Pays d'art et d'histoire

Le soutien d'EDF dans la réalisation de cette étude nous permet également d'aborder la relation entre les PAH et les sites de production hydraulique. Deux exemples de territoires qui se sont engagés aux côtés d'une grande entreprise comme EDF, sont ressortis lors de l'élaboration de l'étude :

> Le Pays des Hautes Vallées de Savoie, via la Fondation FACIM porteuse du label, a mis en place un partenariat avec EDF depuis 2009. Le Pays suit sa logique des « Chemins » pour prolonger ceux du Baroque, de Pierre Fortes, Archipels d'altitude, Terre des Alpes par celui de l'hydroélectricité. L'accès aux barrages, aux centrales et aux autres ouvrages sont organisés pour des centaines de riverains et de visiteurs.

> Fort de ses 170 000 visiteurs dans le Grand Sud-Ouest, EDF ouvre avec le soutien du Pays d'art et d'histoire des Pays Pyrénées Béarnaises un vaste Centre d'information du public (CIP), espace d'interprétation et de valorisation de l'hydroélectricité, sur le gave d'Aspe à Oloron-Sainte-Marie. Le CIP, porte d'entrée des vallées et pensé en complémentarité avec le CIAP du PAH, constitue un partenariat durable à destination de tous les publics.



## Conclusion

L'étude ANPP / ANVPAH & VSSP (diligentée auprès des 66 PAH) confirme que les PAH et les Pays / Pôles territoriaux convergent vers le portage concerté d'un projet territorial commun, à partir duquel des partenariats s'organisent de plus en plus facilement. Ces partenariats ont pour objectif de rapprocher les dynamiques de développement touristiques et patrimoniales à l'échelle d'un territoire organisé.

### Les Pays / Pôles territoriaux et les PAH tendent à faire converger :

- leur périmètre
- leur structure
- leur ingénierie
- leurs actions et missions

Rédaction : Jean-Michel Galley, chargé de mission à l'ANVPAH & VSSP, Michaël Restier, directeur-adjoint de l'ANPP

Relecture : Mathieu Marsan, chargé de mission à l'ANVPAH & VSSP, Marylise Ortiz, directrice de l'ANVPAH & VSSP, Catherine Sadon, directrice de l'ANPP

Maquette : Mathieu Marsan, chargé de mission à l'ANVPAH & VSSP

Crédits photographiques : PAH de Saint-Flour / P. Soissons - PAH des Pyrénées Béarnaises - Barrère Jean-Marc / Hemis.fr - PAH de Mende et Lot en Gévaudan / J.C. Garlenc - PAH des Hautes Vallées de Savoie // Kelagopian - Courchevel Tourisme